

Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle 2019

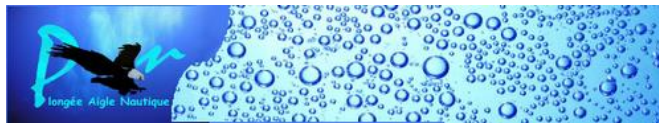
L'assemblée générale annuelle de Plongée Aigle Nautique s'est déroulée le Samedi 25 janvier 2020 à 09h00, Base Municipale de Nice / Base Nautique, Salle Baie des anges, 50 Bd Franck PILATTE, 06300 Nice.

Elle a rassemblé 44 membres sur 125, qui portaient 31 pouvoirs, 75 adhérents étaient donc présents ou représentés. Le quorum de plus du quart (32 au minimum) des inscrits nécessaires étant réuni, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle est déclarée délibérante.

Le document annexé au compte rendu présente le support de présentation projeté aux adhérents en AG.

Ordre du jour

1. Proposition d'un Président de séance
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale 2016
3. Rapport moral présenté par le Président
4. Rapport d'activité présenté par le Secrétaire
5. Rapport financier 2019 présenté par la Trésorière.
 - a. Approbation des comptes du 1 octobre 2018 au 30 septembre 2019
 - b. Quitus des comptes 2019
 - c. Budget prévisionnel 2019-2020
6. Présentation de la nouvelle organisation de la PAN
7. Autorisation pour le Président et la Trésorière de déposer des demandes de subvention et de prêt
8. Questions diverses suivant l'article 9 par courrier avant le 18 janvier 2020
9. Clôture de l'AG suivie d'une collation.



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle 2019

1. Proposition d'un Président de séance :

Alain ANGLADE a été nommé à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention) Président de séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée Générale 2018 :

Le rapport de l'assemblée générale 2018 a été validé à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

3. Rapport moral par le Président :

Le rapport moral présenté par le Président du club a été validé à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

4. Rapport d'activité par le Secrétaire :

Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire du club a été validé à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

5. Rapport financier 2019 :

a. Approbation des comptes du 01 octobre 2018 au 30 septembre 2019

Après explication des documents présentés en séance par la Trésorière, son rapport 2018/2019 a été validé à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

b. Quitus des comptes 2019

Le Quitus des comptes a été donné à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

c. Budget prévisionnel 2019-2020

Le budget prévisionnel a été **approuvée par l'ensemble des participants et représentés, moins 5 (cinq) absentions, soit 70 (soixante-dix) voix.**

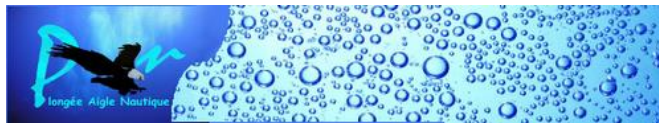
Dépenses prévisionnelles 2020

Achats matériel et fourniture :

- Renouvellement indispensable du matériel de plongée pour faire face aux dégradations, vols et vieillissement des équipements donc environ 10 000€ de prévu au lieu de 7 000€ pour l'exercice précédent.
- Maintien du montant de dépenses liées aux entretiens bateaux/compresseur :
Il est prévu un certains nombres de dépenses sur les bateaux, mais ceci ne tiens évidemment pas compte des dépenses liées au naufrage d'un bateau, survenu le 02 janvier 2020 (Marius).
- Achat de petit matériel nécessaire à l'entretien de la base comme karcher, aspirateur à eau etc..
- Achat de matériel informatique pour renouveler le matériel aujourd'hui obsolète.

Achat service extérieur

- Sous-traitance : Intégration d'un moniteur en renfort pendant la haute saison sur 1 ½ mois.
- Divers licences : idem que 2019



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle 2019

Charges de personnel

- Prise en compte d'un nouveau salarié sur une base de 1 600 € Net/mois à partir de Mars 2020 au mieux.
- Prise en compte de la baisse des charges selon la nouvelle Loi de finance et des charges complémentaires liées à l'embauche d'un nouveau salarié.

Dotations aux amortissements

- Prise en compte d'une année complète d'amortissement pour les deux nouveaux moteurs ainsi qu'un prorata pour l'un des derniers moteurs à renouveler (Fanny) avec une acquisition avant la haute saison.

Recettes prévisionnelles 2020

Vente de produits

- Plongées : Recettes prévisionnelles équivalentes à l'année 2019, malgré un projet de développement de l'activité.
- Formations : Identiques à l'année 2019.
- Permis bateau : d'ores et déjà 6 inscrits sur le nouvel exercice et 5 demandes en attentes.
- PMT : légèrement en baisse par précaution étant donné les aléas liés aux négociations avec le CDMM.
- Reventes : à peu près identique à l'année 2019.
- Cotisations : Idem 2019.
- Licences : Idem 2019.

Subventions d'Investissement:

- Intégration de l'amortissement annuel des deux moteurs comme l'année 2019.

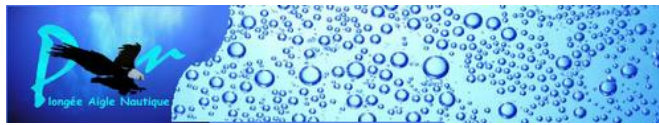
6. Présentation de la nouvelle organisation de la PAN :

Une nouvelle organisation du club a été présentée en séance appuyé par un constat exposé en trois points. L'analyse présentée a exposé la nécessité d'apporter une nouvelle dynamique au club en faisant évoluer la structure pour répondre aux besoins des adhérents.

Il a été proposé d'intégrer un 2^{ème} moniteur salarié à l'année, pour un tuilage avec le chef de base sur des périodes spécifiques. Par ailleurs, un accompagnement supplémentaire les weekends permettra d'offrir toute l'année des formations et des sorties pour les adhérents du club, qui sera en mesure de répondre à toutes les demandes.

Cette nouvelle organisation a suscité de nombreuses questions de la part des adhérents présents.

En particulier sur l'organisation du planning du nouveau salarié envisagé et la dynamique prévisionnelle de l'activité liée à cette nouvelle embauche. Le CODIR a répondu à l'ensemble de ces questions.



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle 2019

7. Autorisation pour le Président et la Trésorière de déposer des demandes de subventions et de prêts :

Il est donné autorisation au Président et à la Trésorière de déposer des demandes de subventions et de prêt à l'**unanimité des votants** (0 contre, 0 abstention).

8. Questions diverses suivant l'article 9 par courrier avant le 1^{er} décembre 2019 :

Aucune question diverse n'a été reçue.

Toutefois les membres du CODIR présents à l'AG ont répondu aux diverses questions des adhérents.

A savoir :

- Point sur la date tardive de l'AG tardive qui obère le vote adhérents présents sur la saison 2018/2019 et non encore réinscrits sur 2019/2020,
- Point sur l'accès au PV des Codir,
- La demande d'information des adhérents sur la suite à donner au naufrage du Marius, après expertise et analyse des options étudiées par le Codir.

9. Clôture de l'AG suivie du « pot de l'amitié ».

L'AG est clôturée à 12h30, les participants sont conviés à partager une collation.

Nice, le 30 janvier 2020

Le Président

André Rauch

Le trésorier

Claire Servella

le Secrétaire

Christophe Dei